

VILLE DE LOUVIERS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2014**

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. LECUYER, M. LE ROUX, Mme OUADAH, M. WUILQUE, Mme LANGEARD, Adjoints, MM. JUBERT, DUVÉRÉ, JUHEL, Mmes VAYRAC, TOUMERT, LEMAN, Mme BOISSEL, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, YUNG, MARTIN, Mme DUMONT, Mme JEANNE-TELLIER, M. LARUE, Conseillers municipaux, Mme BODRERO qui remplace M. PIRES

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme ROUZÉE à M. LECUYER,
- Mme HOFFMAN à Mme TERLEZ,
- M. BAZIRE à Mme CARON-DOUBET,
- M. RENONCOURT à Mme DUMONT,
- Mme JULLIEN-MITSIENO à M. MARTIN,
- CANIVET à Mme JEANNE-TELLIER,

A 18h30 Monsieur le Maire, prend la parole et déclare la séance ouverte.

M. Charles SAVY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il annonce que l'assemblée est réunie pour la désignation des suppléants en vue des élections sénatoriales du 28 septembre 2014. Ce scrutin a conduit à une modification de la composition du conseil puisque dans la majorité municipale M. José PIRES est de nationalité portugaise et que la loi ne l'autorise pas à procéder à l'élection des sénateurs qui exercent la souveraineté nationale. C'est la raison de la présence de Mme Edith BODRERO, première personne de la liste de la majorité non élue.

Il rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Les deux membres présents du conseil municipal les moins jeunes sont M. Patrice YUNG et M. Jean-Jacques LEROUX,

Les deux membres présents du Conseil municipal les plus jeunes sont: M. Ludovic LARUE (M. Charles SAVY étant désigné comme secrétaire de séance), Mme Sarah CARON-DOUBET.

M. le Maire donne lecture du décret du 26 mai 2014 fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs suppléants ainsi que de l'arrêté du Préfet convoquant les conseils municipaux :

Décret : Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 28 septembre 2014 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série n° 2 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral.

Pour le premier tour de scrutin, les déclarations de candidature sont reçues en préfecture à partir du lundi 8 septembre 2014 et jusqu'au vendredi 12 septembre 2014 à 18 heures. S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les déclarations de candidature doivent être déposées auprès des services du représentant de l'Etat le jour du scrutin au plus tard à 15 heures.

Arrêté : les conseillers municipaux de toutes les communes du département de l'Eure devront se réunir le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner les délégués titulaires et suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le 28 septembre 2014. L'article 2 précise que le nombre de délégués et de suppléants à élire ainsi que les modes de scrutin sont fixés par commune dans les tableaux annexés à l'arrêté.

A Louviers, tous les conseillers municipaux sont de droit des grands électeurs pour les élections du 28 septembre prochain et le conseil est aujourd'hui réuni pour élire les neuf suppléants par un scrutin de liste. Ces suppléants seront amenés à voter à la place d'un conseiller municipal grand électeur si un de ces conseillers venait à être indisponible le 28 septembre.

M. le Maire mentionne :

- Qu'en application des articles L. 287 du code électoral, les députés, les conseillers régionaux et les conseillers généraux ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent. Les remplaçants sont Mme DEVAUX Marie-Claude désignée par M. PRIOLLAUD et M. TACONET Olivier désigné par M. MARTIN. Il précise que ces remplaçants ne se substituent aux élus municipaux que le jour de l'élection des sénateurs
- Qu'en application de l'article L. 286 du code électoral les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.
- Qu'en application de l'article L. 286 du code électoral le conseil municipal doit élire 9 suppléants.
- Qu'en application de l'article L. 289 du code électoral tout conseiller municipal ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats et que les listes peuvent être complètes ou incomplètes, l'ordre des suppléants résultant de leur rang de présentation.
- Qu'en application de l'article R. 137 du code électoral les listes de candidats doivent être déposées auprès du bureau électoral avant l'ouverture du scrutin et que les listes ainsi déposées doivent indiquer : le titre de la liste présentée, les nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

- qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire constate que trois listes ont été déposées.

Une liste de la majorité municipale composée de neuf noms, une liste « Allez Louviers » composée de deux noms et une liste « Louviers Bleu Marine » composée de trois noms.

M. le Maire informe que M. LARUE a déposé sa liste en début de séance et qu'en conséquence, il conviendra, pour les personnes qui souhaitent lui apporter leur voix de noter le nom de cette liste sur un papier blanc.

M. le Maire donne le nom des candidats :

Liste de la majorité municipale :

- 1) M. Jacques LEROY
- 2) Mme Verlaine DELAVILLE
- 3) M. Jean-Pierre LEFEBVRE
- 4) Mme Martine CHONAVEY
- 5) M. Thierry JEAN
- 6) Mme Rokia ADJED-BENMILOUDI
- 7) M. Bruno BRASSEUR
- 8) Madame Martine BESSON
- 9) M. Alain LAPOTRE

Liste Allez Louviers

- 1) M. Axel DACHÉ,
- 2) Mme Anne-Josy GUÉRARD,

Liste Bleu Marine

- 1) M. Charles DUCLOS
- 2) Mme Sabrina TARDY
- 3) M. Jacky VASSARD

Il est procédé au vote puis M. le Maire déclare le scrutin clos.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

- nombre de votants	33
- suffrages exprimés	33
- liste de la majorité municipale	25
- liste Allez Louviers	7
- liste Bleu Marine	1

Pendant le calcul d'attribution des sièges M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils devront signer les procès-verbaux et la déclaration de choix qui seront tenues à leur disposition à l'issue du scrutin.

Sont élus 7 suppléants de la liste pour la majorité municipale et 2 suppléants de la liste Allez Louviers.

- 1) M. Jacques LEROY
- 2) Mme Verlaine DELAVILLE
- 3) M. Jean-Pierre LEFEBVRE
- 4) Mme Martine CHONAVEY
- 5) M. Thierry JEAN
- 6) Mme Rokia ADJED-BENMILOUDI
- 7) M. Bruno BRASSEUR

- 8) M. Axel DACHÉ,
- 9) Mme Anne-Josy GUÉRARD,

A 18 h 50 Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour de la séance est clos. Il indique que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 30 juin 2014 et que la commission préparatoire est convoquée pour le jeudi 26 juin à 18h30 salle Mendès France.

Fait à Louviers, le 18 juillet 2014

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD